



Communiqué de presse
Réunion pôle emploi – représentant(e) s des salariés MG Call – IRC
22 septembre 2015.

Le 22 septembre 2015 le directeur régional de pôle emploi (M.Lemaitre) a reçu une délégation des salariés des entreprises MG CALL et IRC accompagnée des secrétaires des unions départementales et locales CGT.

Les salariés de l'entreprise après décision de leur assemblée générale avaient décidé d'accompagner les membres de la délégation au siège de pôle emploi (rue de la Cartoucherie).

Les bureaux normalement ouverts en continu sur la journée jusqu'à 16 h 45 ont été fermés à 12 H 45 et des forces de police étaient présentes à l'arrivée des salariés.

Est-il nécessaire de rappeler que les salariés ne sont pas des délinquant(e)s mais bien des victimes d'un patron qui aura bénéficié de toutes les subventions publiques et de « l'onction » publique (pouvoirs publics et représentation politique locale et nationale).

Est-il nécessaire de rappeler que les salariés ont toujours fait preuve, malgré l'injustice et les difficultés qui les frappent, de la plus grande responsabilité, toutes les actions engagées s'étant déroulées dans le plus grand calme.

Nous ne pouvons que condamner l'attitude des pouvoirs publics visant manifestement à limiter l'expression des salariés.

Après de longues discussions, la raison a fini par prévaloir puisque les salariés ont pu accompagner leur délégation dans les locaux de pôle emploi.

La réunion aura néanmoins permis de prendre acte que le dossier MG CALL/IRC est désormais suivi par le cabinet de la Ministre du travail.

Le directeur régional a informé la délégation des mesures spécifiques qu'il comptait engager (mise en place au sein de pôle emploi d'une cellule dédiée exclusivement aux salariés des deux entreprises pour un suivi personnalisé, requalification en licenciement de 6 démissions, 19 situations d'indus feront l'objet d'un abandon de créance – indu de 650 € en moyenne -, propositions de formations personnalisées...).

Le directeur régional a par ailleurs indiqué qu'il se déplacerait tous les 15 jours pour faire le point sur l'avancement des mesures prises, une nouvelle date de réunion étant d'ores et déjà fixée au 8 octobre 2015.

Si la délégation a pris acte de ces timides avancées, un constat s'est imposé : les salariés se sont vus signifier un refus quant à leur revendication principale : **la prise en charge ASSEDIC sur 12 mois pour l'ensemble des salariés.**

Constatant que le dossier dépasse à présent la seule compétence régionale, la délégation a demandé à ce qu'un médiateur soit désigné au niveau du Ministère du Travail afin de négocier sur la base exprimée par l'ensemble des salariés.

Elle a également demandé à ce qu'un chiffrage clair, précis et exhaustif de l'ensemble des aides publiques versées au patron escroc soit réalisé. De même elle a demandé à ce que pôle emploi chiffre exactement la contribution publique qui est demandée par les salariés (12 mois d'allocation chômage).

Le directeur régional de pôle emploi s'est engagé à donner ces informations dans les meilleurs délais.

S'agissant de la procédure judiciaire en cours, le mandataire judiciaire mandaté (Maître Legrand) s'est déplacé sur le site pour indiquer que le tribunal de commerce statuerait définitivement sur le sort de l'entreprise le 5 octobre 2015. Il a assuré les salariés que tout serait fait pour que l'AGS prenne le relais dans les meilleurs délais afin que les salaires puissent enfin être versés.

En effet et en dépit de la mobilisation des services sociaux les situations de précarité et de difficultés sont plus que jamais d'actualité, deux mois de salaire n'ayant pas été assumés.

Quoiqu'il en soit, les salariés réunis en assemblée générale le 23 septembre au matin ont réaffirmé leur EXIGENCE :

12 MOIS d'ALLOCATION CHÔMAGE POUR TOUT LE MONDE !

Pouvoirs publics et élus locaux doivent répondre à cette revendication légitime.

LES SALARIES NE LACHERONT RIEN !

Ils l'ont réaffirmé avec force lors d'une prise de parole devant la mairie de Tarbes ce matin à l'occasion de la journée nationale d'action sur les libertés syndicales à l'initiative de la CGT.